

PRÉAVIS N° 154

AU CONSEIL COMMUNAL

Missions de l'Office de la mobilité en 2014

Demande d'un crédit de fonctionnement de CHF 87'400.-
pour financer les mandats nécessaires à la réalisation des
projets facilitant le trafic et les déplacements à Nyon

Déleguée municipale : Mme Elisabeth Ruey-Ray

Nyon, le 10 février 2014

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

Au cours de la séance du Conseil communal de décembre dernier réservée au budget, l'amendement d'un conseiller a conduit le Conseil à supprimer un montant de CHF 90'000.- inscrit au budget de l'Office de la mobilité. Ce montant devait servir à financer les frais et mandats d'étude prévus pour 2014.

Or, l'Office de la mobilité doit pouvoir confier des études techniques spécifiques à des mandataires pour remplir ses missions indispensables au bon fonctionnement de la Ville (voir annexe). C'est la raison pour laquelle la Municipalité, après avoir évalué les études indispensables à mener cette année, a décidé de déposer le présent préavis dont le détail des montants demandés est développé au point 5.

Contexte

Comme chacun le sait, la Ville de Nyon a connu et connaît un développement démographique et économique important. Ce développement, réjouissant en soi, nécessite que les Autorités prennent la mesure des conséquences à tirer d'un tel développement en matière d'équipements publics (écoles, salles de sport, de spectacles, piscine, etc.), mais également en matière d'infrastructures, notamment dans le domaine de la mobilité (circulations, stationnement, réseau cyclable, etc.). De manière générale, plus aucun grand projet ne peut se réaliser sans être accompagné d'une étude en mobilité.

Il s'agit en effet d'étudier et de mettre en œuvre les mesures qui permettront à la Ville et au trafic de ne pas être paralysés dans les années qui viennent et surtout de faire en sorte que l'économie et en particulier le commerce, ne soient pas entravés.

C'est dans ce contexte que la Municipalité a ouvert en 2007 l'Office de la mobilité. Son principal objectif était de coordonner le développement de la Ville avec les enjeux de la mobilité (circulation/trafic - stationnement - transports publics et réseau piétonnier et cyclable). Le rôle de cet Office est donc d'être la vigie et le pilote des mesures à élaborer et à mettre en œuvre dans ce domaine.

2. L'Office de la mobilité

Consciente de l'ampleur qu'allaient prendre dorénavant les questions de circulation, de déplacement, de stationnement et de transport dans le développement de la Ville, la Municipalité a décidé, dans le courant 2006, de créer un office spécifique dans la perspective qu'il soit une plateforme d'échange et de partage de compétences avec les services les plus concernés par la mobilité : ceux de la police, de l'urbanisme, des travaux et environnement et depuis peu celui d'architecture et bâtiments. D'où le choix, comme pour l'Office juridique, de le faire dépendre d'un municipal.

L'Office de la mobilité de la Ville de Nyon a débuté avec un poste à 100%, celui de délégué-e à la mobilité, son secrétariat devant être assuré par le Service de police. Ce qui n'a jamais pu être le cas, ce dernier manquant de ressources et devant se concentrer sur les questions de sécurité. L'Office a dû progressivement s'étoffer pour atteindre, au printemps 2013, 2,4 EPT (cf. préavis N° 59/2012).

En dépit de sa taille, l'Office de la mobilité a développé en quelques années des projets majeurs pour la Ville :

- **le concept de mobilité urbaine (CMU)** qui est le pilier de la réflexion et de la mise en œuvre dans ce domaine. L'étude de cet important concept, lancée par la première déléguée Mme Karin Magnollay juste avant son départ, a été conduite et finalisée par Mme Naïma Mameri Khiat, architecte-urbaniste, cheffe de l'Office depuis 2009. Ce concept de mobilité urbaine pour la Ville de Nyon a été présenté au Conseil communal en automne 2010 et adopté par ce dernier le 24 janvier 2011.

Depuis lors, l'Office de la mobilité assure le suivi et l'évolution du **Plan de mobilité de l'administration communale** dont la pertinence et la qualité lui a valu de recevoir le Prix mobilité d'entreprise du canton en 2009.

Il conduit également les études et assure la mise en œuvre des projets contenus dans le CMU sur :

- la politique du stationnement ;
- le développement des transports publics ;
- le réseau cyclable ;
- le réseau piétonnier ;
- les services et manifestations ;
- la conduite de projets avec le Conseil régional et le Canton.

Il faut relever encore, qu'en plus de ces domaines majeurs, l'Office s'est engagé dans la réalisation des mesures d'accompagnement répertoriées dans le CMU, comme l'installation progressive de supports à vélos dans toute la Ville, la mise en place - en coordination avec le Conseil régional - d'un réseau de vélos en libre-service, l'installation d'une station de recharge pour les scooters électriques, l'organisation de diverses manifestations en lien avec la mobilité (semaine européenne de la mobilité, journée du vélo, formations à l'utilisation des transports publics pour les aînés, etc.).

Un office au carrefour de nombreux projets

En plus de ses propres projets, l'Office de la mobilité apporte sa collaboration à de nombreux autres services. Que ce soit pour les projets conduits par le Service de l'urbanisme (plans de quartier, permis de construire, plans localisés, etc.), ou ceux réalisés par le Service des travaux et environnement (entretien et réaménagement du réseau routier, travaux d'aménagement pour prioriser le bus, accès aux éco-points, etc.), ou encore celui d'architecture et bâtiments (déplacements et stationnement dans le cadre de la planification scolaire, transformations, rénovation ou constructions d'immeubles d'utilité publique), l'Office est sollicité pour évaluer et traiter les projets selon son domaine de compétence.

Par ailleurs, en matière de gestion des circulations et du stationnement sur le domaine public – domaine qui est du ressort de la Police – l'Office est fortement impliqué. En effet, en plus de la gestion du stationnement sur le domaine privé de la commune qui lui incombe, et pour garantir la cohérence et l'adéquation du système de gestion de l'ensemble du stationnement dans la Ville, l'Office s'occupe de la planification des parkings en relation avec le développement de la Ville, des aménagements à réaliser, de l'élaboration des tarifs, de la mise en place et de la gestion des « parkings relais » (P+R), ainsi que des plans de mobilité pour les entreprises.

Enfin, il faut noter l'implication de l'Office dans beaucoup de projets conduits par le Conseil régional. Il traite le volet mobilité des études régionales et plus particulièrement le Schéma directeur de l'agglomération nyonnaise (SDAN) et celui du Nyon-Saint-Cergue-Morez (NStCM), le Plan directeur régional de Nyon (PDRN) et les études mobilités sur la jonction de Nyon avec l'Office fédéral des routes (OFROU) et le Canton. Une grande partie du temps de l'équipe est

enfin réservée au dossier de réorganisation du transport public régional et urbain et sa coordination avec le dossier des P+R régionaux.

3. Mandats d'études indispensables à la réalisation des projets

Les services de la Ville font appel à des bureaux spécialisés lorsqu'un projet ou une réalisation demande des compétences techniques qui ne sont pas disponibles en interne. L'Office de la mobilité doit faire de même, d'abord parce qu'il ne dispose pas des ressources et des compétences nécessaires, mais aussi parce que ce mode de faire est plus économique. Si l'on ne faisait pas appel à des bureaux spécialisés il faudrait alors engager des spécialistes et augmenter ainsi les effectifs de l'administration. Il est donc plus pertinent et économique de mandater des bureaux pour des études ponctuelles.

Seuls les crédits d'études d'une certaine importance ou portant sur de grands projets font l'objet de préavis au Conseil communal. Les frais découlant d'études plus simples, mais indispensables à l'élaboration de certains projets, sont regroupés dans les postes 3185 du budget. Ce qui permet aux services/offices de travailler durant l'année sur des projets qui ne font l'objet d'un préavis au Conseil communal que lorsqu'ils doivent passer à la phase de réalisation.

4. Les études à réaliser en 2014

Pour obtenir les financements nécessaires, outre la voie budgétaire, il existe celle du préavis. Cette dernière permet de mieux expliciter les montants demandés. Afin d'accomplir sa mission selon les objectifs donnés par la Municipalité en 2014, l'Office de la mobilité doit pouvoir conduire et financer un certain nombre d'études pour réaliser ses projets.

En voici le détail et le coût des prestations selon le règlement SIA :

• Mise en œuvre du Concept de mobilité urbaine (CMU)	CHF	48'500.-
(TP urbain, stationnement, réseau cyclable)		
- <i>Etude d'avant-projet sommaire des abris bus pour Nyon</i>	CHF	35'000.-
- <i>Etude concept d'aménagement du ch. Terre-Bonne (décision MUN)</i>	CHF	10'000.-
- <i>Etudes de tarification et organisation stationnement et P+R Colovray</i>	CHF	3'500.-

Un rapport municipal sera déposé au mois de mai pour présenter le réseau cyclable de Nyon et l'organisation des aménagements et le calendrier des réalisations. Par la suite, une demande de crédit pour financer l'étude du projet définitif des tronçons prioritaires du réseau cyclable sera déposée via un préavis municipal.

• Etude et accompagnement du Plan de Mobilité du Site Vuarpillière	CHF	1'838.-
(Montant net à charge de la Ville de Nyon (10%) via l'Office de la mobilité)		
- <i>Montant global de l'étude</i>	CHF	18'380.-
- <i>Montant à charge du Canton (80% de l'étude)</i>	CHF	- 14'704.-
- <i>Participation de la Région (10%)</i>	CHF	- 1'838.-

• Participation aux études régionales et cantonales	CHF 29'000.-
- <i>Etude du tracé sur Nyon de la ligne régionale 815</i>	CHF 6'000.-
- <i>Evaluation du tracé des lignes régionales 817/811</i>	CHF 4'000.-
- <i>Etude des mesures à court terme de la jonction de Nyon</i>	CHF 4'000.-
- <i>Etude préliminaire pour l'aménagement de la RC1 (Crans/Perroy)</i>	CHF 5'000.-
- <i>Etudes préliminaires pour la RDU (Route de distribution urbaine)</i>	CHF 10'000.-

• **Etudes diverses** **CHF 8'000.-**

Ce budget sert à financer des études impossibles à prévoir à l'avance. Par ailleurs, les études du Conseil régional arrivant en cours d'année ne peuvent pas être budgétisées, aussi est-il nécessaire de prévoir un montant chaque année pour les financer.

Total des études : CHF 87'338.- arrondi à **CHF 87'400.-**

Comme indiqué plus haut, l'ensemble de ces études est nécessaire pour permettre à la commune d'anticiper les problèmes, de prendre à temps les mesures qui s'imposent afin d'assurer la fluidité de la circulation et les déplacements des habitants au fur et à mesure que la Ville grandit. Ce qui est profitable, non seulement pour la population, mais aussi pour le développement économique et la vie commerciale de la cité.

5.Aspects du développement durable

5.1. Dimension économique

Le recours à des bureaux spécialisés pour réaliser des études permet de développer des projets adaptés techniquement et financièrement, et évite l'augmentation des effectifs de l'administration communale.

Choisir une augmentation des effectifs administratifs coûterait sans doute plus cher et ne permettrait pas la souplesse liée à l'utilisation de mandataires aux compétences différentes suivant les objets.

5.2. Dimension sociale

Les mesures prises et les aménagements réalisés en terme de mobilité accompagnent les projets de développement de la Ville et d'aménagement de l'espace public et permettent donc à toutes les catégories de la population (enfants - adultes - aînés) de se déplacer facilement, agréablement et avec plus de sécurité.

Cela est particulièrement nécessaire pour une catégorie de la population qui ira en grandissant dans les années à venir : les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite mais aussi les enfants.

5.3. Dimension environnementale

L'Office de la mobilité est au carrefour des services planificateurs et constructeurs. Il lui appartient de définir les liaisons et les accès et de gérer les déplacements des multiples usagers de l'espace public. Ensemble ils sont responsables du cadre dans lequel les habitants sont invités à vivre et à se déplacer.

6. Conclusion

Donner les moyens nécessaires à un Office dont l'activité est devenue indispensable au développement de presque tous les projets de la Ville est une nécessité. Au vu de l'évolution de la Ville et de la région et de l'accroissement de la population, le trafic devient un réel souci qui doit faire l'objet d'une constante préoccupation.

La Ville de Nyon est reconnue pour les moyens qu'elle a mis en place pour accompagner son développement. En créant l'Office de la mobilité, la Municipalité a fait preuve d'une volonté politique novatrice qui lui permet de développer des projets de planification de la mobilité et également de mise en œuvre de mesures qui, par leur caractère, sont souvent citées en exemple.

Demander à l'Office de la mobilité de fonctionner sans crédits d'étude serait synonyme de blocage de son activité. Ce serait aussi faire prendre à la Ville un retard dommageable dans un domaine essentiel pour sa vitalité.

La Municipalité demande donc au Conseil communal de lui accorder les crédits nécessaires au financement des études et projets que l'Office de la mobilité conduira en 2014.

NYON · PRÉAVIS N° 154 AU CONSEIL COMMUNAL

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le préavis N° 154 concernant une demande de crédit de fonctionnement de CHF 87'400.- pour financer durant l'année 2014 les mandats nécessaires à la réalisation des projets facilitant le trafic et les déplacements,
- ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 87'400.- pour financer durant l'année 2014 les mandats nécessaires à la réalisation des projets facilitant le trafic et les déplacements ;
2. que ce montant sera porté au compte N° 615.3185.00 du budget 2014 de la Ville au chapitre de l'Office de la mobilité.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 3 février 2014 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Vice-président :

Claude Uldry



Le Secrétaire :

P.-François Umiglia

Annexe

- Missions de l'Office de la mobilité

1^{ère} séance de la commission

Municipale déléguée	Mme Elisabeth Ruey-Ray
Date	Mardi 18 mars 2014 à 19h15
Lieu	Salle de la Bretèche

MISSIONS DE L'OFFICE DE LA MOBILITE

Les principales missions de l'Office de la mobilité consistent à accompagner le développement de la ville en veillant à maintenir un équilibre entre urbanisme, environnement et mobilité dans le but de préserver la qualité de vie des Nyonnaises et des Nyonnais, mais également lui conserver son statut de ville d'accueil et de tourisme et de jouer pleinement le rôle de chef-lieu d'une région dynamique et attrayante.

L'Office de la mobilité a pour objectifs de :

Formuler la stratégie communale de la mobilité :

- instaurer une vision globale de la stratégie communale dans les domaines de la mobilité : le transport individuel motorisé (TIM), le transport public (TP), la mobilité douce (MD) et le stationnement.
- veiller au respect des orientations stratégiques du Concept de mobilité urbaine (CMU) et le suivi de sa mise en œuvre dans les projets communaux ainsi qu'au niveau intercommunal et régional.
- améliorer les conditions de déplacement des usagers des différents modes de transport.

Planifier à court, moyen et long terme les modes de déplacements et leurs infrastructures :

- planifier, développer et adapter les infrastructures de transport en fonction des enjeux de mobilité et en relation avec le développement urbain.
- planifier et contenir la circulation et le trafic automobile.
- Planifier et optimiser l'offre en transports publics.
- planifier et promouvoir les mobilités douces (marche à pied, vélo, nouvelles formes de mobilité), en améliorant les réseaux, le stationnement, la sécurité et les services.
- planifier l'offre en matière de stationnement en référence à la politique générale de stationnement et en l'adaptant à l'évolution de la ville.
- planifier et mettre en œuvre le plan de mobilité de l'administration.

Mettre en œuvre des mesures de mobilité en collaboration avec les services/offices concernés par le domaine de la mobilité.

Sensibiliser à l'avenir et aux responsabilités en matière de mobilité et promouvoir des mesures encourageant l'ouverture au changement :

- sensibiliser la population aux problèmes liés à la mobilité et aux possibilités de changements d'habitudes dans la manière de se déplacer.
- organiser des manifestations dans les domaines de la mobilité.
- promouvoir les mobilités douces par la mise en place de mesures incitatives comme les subventions aux résidents nyonnais et aux membres de l'administration pour l'acquisition de deux-roues électriques.
- promouvoir des plans de mobilité d'entreprise sur le territoire communal.
- assurer la communication et l'information sur l'évolution de la politique menée par la Commune dans les divers domaines de la mobilité, ainsi que sur sa mise en œuvre et ses résultats.